

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 octobre 1951

La séance est ouverte à une heure et demie.

SA MAJESTÉ LE ROI

MESSAGE DE M. L'ORATEUR EXPRIMANT LE
PLAISIR DE SAVOIR QU'IL EST EN BONNE
VOIX DE GUÉRISON

M. l'Orateur: Je tiens à informer la Chambre que, conformément aux désirs des députés, j'ai envoyé au secrétaire de Sa Majesté le roi un câblogramme lui signalant que nous sommes très heureux d'apprendre que la santé de Sa Majesté s'améliore constamment et qu'il est en bonne voie de guérison. Je me permets de donner lecture de la réponse que j'ai reçue du secrétaire particulier de Sa Majesté. Voici:

Palais de Buckingham, Londres

Monsieur l'Orateur,
Chambre des communes,
Ottawa.

Le roi remercie sincèrement tous les membres de la Chambre des communes du Canada de leur aimable message qui a fait bien plaisir à Sa Majesté.

Le câblogramme porte la signature du secrétaire particulier de Sa Majesté.

CODE CRIMINEL

MODIFICATION POUR EMPÊCHER LA DISSÉMI-
NATION DE PROPAGANDE SUBVERSIVE

M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency) demande à présenter le bill n° 11 intitulé Loi modifiant le code criminel.

Des voix: Expliquez-vous.

M. LaCroix: Contrairement à ce qu'a prétendu un journal de Montréal, ce projet de loi n'a pas pour but de proscrire le parti communiste. Le bill vise uniquement à interdire la distribution et la circulation postales de journaux communistes et de propagande subversive parce que leur campagne insidieuse détruit petit à petit ce pour quoi nous dépensons des millions. Une loi de la province de Québec défend déjà pareille distribution mais elle ne touche pas les envois par la poste, car ceux-ci sont du ressort fédéral.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

PENSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS.—DEMANDE
D'UNE DÉCLARATION AU SUJET DU RELÈVE-
MENT DE LA PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Le Gouvernement fera-t-il bientôt une déclaration en ce qui concerne le relèvement de la pension de base des anciens combattants?

L'hon. Hughes Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): J'ai reçu des demandes de renseignements à ce sujet de plusieurs députés. En réponse à l'honorable député de Fraser-Valley, je dirai que le Gouvernement s'est préoccupé d'étudier l'ensemble de la question du statut de l'ancien combattant ainsi que l'opportunité de constituer une commission parlementaire. Nous ferons une déclaration à cet égard sous peu.

MING SUNG INDUSTRIAL COMPANY

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS EN CE QUI
CONCERNE LE DÉFAUT DE PAIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): J'ai à poser au premier ministre une question dont je lui ai d'ailleurs donné avis. La société Ming Sung a-t-elle effectivement omis de payer ce qu'elle doit au gouvernement du Canada? La société a-t-elle pris des mesures pour éviter la saisie de ses navires? Dans le cas de l'affirmative quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour empêcher que ceux-ci continuent de battre pavillon canadien?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Peut-être me permettra-t-on de répondre à la question. Je ne suis revenu que ce matin; je devrai donc demander à mon honorable ami de me permettre de considérer sa question comme un avis; je lui ferai demain un exposé complet de la situation. La société Ming Sung n'a pas pu faire face, dans le délai prescrit au contrat, à l'échéance de \$1,200,000 environ à verser sur le capital le 30 juin. Elle a bien versé l'intérêt, mais n'a pas pu acquitter un autre paiement d'intérêts dus le 30 septembre. Les banques ont demandé au Gouvernement de donner suite à sa garantie, ce que le Gouvernement a fait. Les banques ont été priées d'intenter une action en justice appropriée en vertu des hypothèques. Ces poursuites,